

**Province de Québec
Ville de Saint-Philippe**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à huis clos, par vidéoconférence, au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, le 13 avril 2021, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil
 Madame la conseillère Martine Labelle
 Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne
 Monsieur le conseiller Justin Gagné
 Madame la conseillère Sylvie Messier
 Monsieur le conseiller Dany Goyette

Formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Johanne Beaulac

Sont aussi présents : Me Manon Thériault, greffière
 Martin Lelièvre, directeur général

Dans le but de freiner et de ralentir au maximum la contagion entraînée par le coronavirus (COVID-19), le gouvernement du Québec a adopté des directives à l'intention de la population du Québec.

À cet effet, les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire en vertu des différents décrets et arrêtés issus du ministère de la Santé et des Services sociaux et tout récemment celles du décret numéro 102-2021 du 5 février 2021 prévoient que la Ville ne peut permettre la présence du public lors des séances du conseil. Elle doit toutefois publiciser la séance, dès que possible, par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Pour satisfaire à cette obligation, la Ville de Saint-Philippe a décidé de procéder à la publication d'un enregistrement audiovisuel de la présente séance. Les élus, ainsi que la greffière, ont ainsi tenu la présente séance par vidéoconférence.

La Ville a également l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Les citoyens ont été invités à transmettre leurs questions portant sur l'ordre du jour de la séance, diffusé en ligne le 9 avril 2021, par courriel, à l'adresse greffe@ville.saintphilippe.quebec ou par téléphone en laissant leurs coordonnées complètes et leurs questions au 450 659-7701, poste 237.

La mairesse ouvre la séance à 19 h 01.

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 13 avril 2021, 19 h

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation de l'ordre du jour

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2.1 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

2.2 Autorisation de signature - Avis de contamination - Partie du lot 2 714 337 du cadastre du Québec (garage municipal)

3 RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

3.1 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de Cathy Rafferty à titre de commis de bibliothèque

3.2 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de Nathalie Labrecque à titre d'agente comptable - comptes à payer et paie

3.3 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de Benoît Dumont au poste de directeur du Service des travaux publics

3.4 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de Frédérik Pépin au poste de chef de division - Loisirs

3.5 Nomination d'une commis à la bibliothèque - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

3.6 Embauche de personnel surnuméraire - Secrétaire administrative - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

3.7 Embauche de personnel surnuméraire - Commis - Service des travaux publics - Remplacement d'un congé de maternité

3.8 Embauche de personnel surnuméraire - Préposé à l'horticulture - Service des travaux publics - Remplacement d'un congé de maternité

4 FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

4.1 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

4.2 Approbation des comptes à payer du mois

- 4.3 Adoption - Règlement numéro 438 en matière de délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires et de contrôle et suivi budgétaires
- 4.4 Adoption - Règlement numéro 439 décrétant une dépense et un emprunt de 9 785 000 \$ pour la construction d'un garage municipal, l'exécution de travaux accessoires ainsi que le paiement d'honoraires professionnels s'y rapportant
- 4.5 Financement de dépenses à même le fonds de parc
- 4.6 Désignation des représentants de la Ville auprès des Caisses Desjardins
- 4.7 Nomination d'un responsable - Services électroniques gouvernementaux - Abrogation des résolutions numéros 14-08-265 et 17-08-186

5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Autorisation de signature - Dépôt d'une demande d'aide financière au programme « Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'exercice 2021-2022 » - Ministère de la Culture et des Communications du Québec - Bibliothèque Le Vaisseau d'Or

6 SERVICES TECHNIQUES (GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS)

- 6.1 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 440 concernant le drainage pluvial
- 6.2 Octroi de contrat - Travaux de réfection d'un trottoir sur la route Édouard-VII, entre la montée Monette et la rue Vézina - Appel d'offres GEN-2021-07
- 6.3 Octroi de mandat - Fourniture de services professionnels pour la préparation de plans et devis - Réaménagement du Parc Gérard-Laframboise (Phase I) - Demande de prix GEN-2021-08
- 6.4 Complément à la résolution numéro 21-01-016 - Demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement - Projet de développement des infrastructures
- 6.5 Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement et Accélération - Reconstruction du rang Saint-André

7 SÉCURITÉ INCENDIE

- 7.1 Rapport d'activités du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 2020

8 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 8.1 Dérogation mineure - DM-2021-024 – 55, montée Saint-Claude – Dimensions dérogatoires du lot 6 419 715 du cadastre du Québec
- 8.2 Approbation - Recommandations - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 8.3 Recommandation à la CPTAQ - Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture (aire de travail temporaire) au 140, rang Saint-André (lot 2 714 189 du cadastre du Québec)

9 Divers

- 9.1 Varia
- 9.2 Informations de madame la mairesse
- 9.3 Période de questions
- 9.4 LEVÉE DE LA SÉANCE
 - 9.4.1 Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

21-04-060 Approbation de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance ordinaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

21-04-061 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021.

21-04-062 Autorisation de signature - Avis de contamination - Partie du lot 2 714 337 du cadastre du Québec (garage municipal)

CONSIDÉRANT l'aménagement projeté d'un nouveau garage municipal et d'un écocentre sur une partie du lot 2 714 337 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la réalisation d'une évaluation environnementale de site (ÉES), phase II, sur ledit lot, laquelle s'inscrit dans le processus d'un changement d'utilisation du terrain en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT le résumé de l'étude de caractérisation daté de septembre 2020, attesté par l'expert et ingénieur monsieur Daniel Bergeron en date du 8 février 2021, en vertu duquel, entre autres, il est recommandé d'inscrire contre le lot un avis de contamination concernant la présence de sols contaminés excédant les valeurs limites prescrites à l'annexe I du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité de procéder à l'inscription d'un avis de contamination au registre foncier concernant la présence de sols contaminés excédant les valeurs limites réglementaires sur une partie du lot 2 714 337 du cadastre du Québec, et ce, conformément à l'article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Doit être joint à l'avis de contamination, un résumé de l'étude de caractérisation, attesté par un expert.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis afin de donner suite à la présente résolution.

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

21-04-063 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de Cathy Rafferty à titre de commis de bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE suivant la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345, un employé en période d'essai est assujéti à une période probatoire de 960 heures de service continu à compter de sa date d'embauche;

CONSIDÉRANT QUE madame Cathy Rafferty a été embauchée au poste de commis de bibliothèque le 11 mars 2020, en vertu de la résolution numéro 20-03-253;

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai de madame Cathy Rafferty se termine vers la fin du mois d'avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE Madame Rafferty a fait l'objet d'une évaluation de rendement favorable;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que madame Cathy Rafferty soit reconnue employée permanente régulière au poste de commis de bibliothèque, aux conditions prévues à la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345, et ce, dès la fin de sa période de probation.

21-04-064 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de Nathalie Labrecque à titre d'agente comptable - comptes à payer et paie

CONSIDÉRANT QUE suivant la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345, un employé en période d'essai est assujéti à une période probatoire de 960 heures de service continu à compter de sa date d'embauche;

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Labrecque a été embauchée au poste d'agente comptable - comptes à payer et paie le 19 octobre 2020, en vertu de la résolution numéro 20-10-258;

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai de madame Nathalie Labrecque se termine le ou vers le 19 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE Madame Labrecque a fait l'objet d'une évaluation de rendement favorable;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité que madame Nathalie Labrecque soit reconnue employée permanente régulière au poste d'agente comptable - comptes à payer et paie, aux conditions prévues à la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345, et ce, dès la fin de sa période de probation.

21-04-065 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de Benoît Dumont au poste de directeur du Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE suivant la Politique de conditions de travail et de support à la vie professionnelle des employés cadres de la Ville, tout employé cadre est assujéti à une période d'essai de six (6) mois de service continu à compter de sa date d'embauche;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Benoît Dumont a été embauché à titre de directeur du Service des travaux publics le 13 octobre 2020, en vertu de la résolution numéro 20-10-259;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Dumont est entré en fonction le 9 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE sa période d'essai se terminera le ou vers le 9 mai 2021;

CONSIDÉRANT QU'il a fait l'objet d'une évaluation de rendement favorable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité que monsieur Benoît Dumont, soit reconnu employé permanent au poste de directeur du Service des travaux publics, et ce, dès la fin de sa période d'essai.

21-04-066 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de Frédérik Pepin au poste de chef de division - Loisirs

CONSIDÉRANT QUE suivant la Politique de conditions de travail et de support à la vie professionnelle des employés cadres de la Ville, tout employé cadre est assujéti à une période d'essai de six (6) mois de service continu à compter de sa date d'embauche;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Frédérik Pepin a été embauché à titre de Chef de division - Loisirs au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire le 26 octobre 2020, en vertu de la résolution numéro 20-10-255;

CONSIDÉRANT QUE sa période d'essai se terminera le ou vers le 26 avril 2021;

CONSIDÉRANT QU'il a fait l'objet d'une évaluation de rendement favorable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité que monsieur Frédérik Pepin, soit reconnu employé permanent au poste de Chef de division - Loisirs au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et ce, dès la fin de sa période d'essai.

21-04-067 Nomination d'une commis à la bibliothèque - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un commis à la bibliothèque afin d'assurer un service adéquat à la clientèle et de respecter les consignes sanitaires mises en place;

CONSIDÉRANT l'affichage réalisé conformément à la convention collective;

CONSIDÉRANT la candidature reçue de madame Françoise Bonenfant, laquelle occupe actuellement le poste de commis à la bibliothèque à titre surnuméraire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité de nommer madame Françoise Bonenfant au poste de commis à la bibliothèque à compter du 14 avril 2021.

Cette nomination est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345.

La rémunération de Madame Bonenfant sera celle de l'échelon 1 de la classe 2.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-770-00-111.

21-04-068 Embauche de personnel surnuméraire - Secrétaire administrative - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher du personnel surnuméraire au poste de secrétaire administrative au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, pour effectuer occasionnellement du remplacement lors de vacances ou de maladies du personnel permanent;

CONSIDÉRANT la candidature reçue de madame Françoise Bonenfant, laquelle occupe actuellement un poste de commis à la bibliothèque à titre surnuméraire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité de nommer madame Françoise Bonenfant au poste de secrétaire administrative surnuméraire au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à compter du 14 avril 2021.

Cette nomination est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345.

La rémunération de Madame Bonenfant sera celle de l'échelon 1 de la classe 6.

Que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-710-00-111.

21-04-069 Embauche de personnel surnuméraire - Commis - Service des travaux publics - Remplacement d'un congé de maternité

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un commis surnuméraire au Service des travaux publics afin d'assurer le remplacement d'un congé de maternité;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'embaucher madame Audrey Provost au poste de commis surnuméraire au Service des travaux publics afin d'assurer le remplacement d'un congé de maternité, et ce, à compter du 12 avril 2021.

Cette embauche est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345.

La rémunération de Madame Provost à l'embauche sera celle de l'échelon 2 de la classe 7.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-310-00-111.

21-04-070 Embauche de personnel surnuméraire - Préposé à l'horticulture - Service des travaux publics - Remplacement d'un congé de maternité

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un préposé à l'horticulture surnuméraire au Service des travaux publics afin d'assurer le remplacement d'un congé de maternité;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Michel Ménard au poste de préposé à l'horticulture surnuméraire au Service des travaux publics afin d'assurer le remplacement d'un congé de maternité, et ce, à compter du 19 avril 2021.

Cette embauche est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345.

La rémunération de Monsieur Ménard à l'embauche sera celle de l'échelon 4 de la classe 7.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-750-00-111.

FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

21-04-071 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des chèques émis, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'entériner la liste des chèques émis du 24 février au 25 mars 2021, tel que décrit ci-après :

DATE	NOS CHÈQUES	MONTANTS
2021-02-24	M688	2 132,47 \$

2021-02-25	S10604-10610, 43414 à 43431	173 357,04 \$
2021-03-01	S10611-10619, M689, 43432 à 43447	368 543,55 \$
2021-03-05	M690-691	77 587,95 \$
2021-03-12	S10662-10673, M692-694, 43498 à 43540	424 850,17 \$
2021-03-19	S10674-10678, M695-697, 43541 à 43556	138 322,92 \$
2021-03-25	S10679-10688, M698, 43557 à 43566	19 917,70 \$
TOTAL		1 204 711,80 \$

21-04-072 Approbation des comptes à payer du mois

CONSIDÉRANT le rapport préparé par la directrice du Service des finances et des technologies de l'information de la Ville concernant la liste des comptes à payer;

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes à payer suivants :

LISTE #	MOIS	MONTANT	COMPTE	NUMÉROS DE CHÈQUES
1	2021-03	249 996,00 \$	FAG	S10715 à S10752 et 43626 à 43671

QUE les comptes à payer sont payables par chèques, tel que ci-haut décrit.

QUE la directrice du Service des finances et des technologies de l'information soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes à même les disponibilités budgétaires.

21-04-073 Adoption - Règlement numéro 438 en matière de délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires et de contrôle et suivi budgétaires

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 9 mars 2021;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 438 en matière de délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires et de contrôle et suivi budgétaires.

21-04-074 Adoption - Règlement numéro 439 décrétant une dépense et un emprunt de 9 785 000 \$ pour la construction d'un garage municipal, l'exécution de travaux accessoires ainsi que le paiement d'honoraires professionnels s'y rapportant

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 9 mars 2021;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement décrète une dépense et un emprunt de 9 785 000 \$ pour la construction d'un garage municipal, l'exécution de travaux accessoires ainsi que le paiement d'honoraires professionnels s'y rapportant;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt de 9 785 000 \$ est remboursable sur une période de vingt (20) ans par les contribuables de l'ensemble de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la taxe spéciale sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la Ville en fonction de leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 439 décrétant une dépense et un emprunt de 9 785 000 \$ pour la construction d'un garage municipal, l'exécution de travaux accessoires ainsi que le paiement d'honoraires professionnels s'y rapportant.

21-04-075 Financement de dépenses à même le fonds de parc

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe désire procéder à des travaux de réaménagement du parc Gérard-Laframboise;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, un mandat de services professionnels pour la préparation des plans concepts préliminaires a été accordé au cours de l'année 2020;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de financer une partie de la dépense relative à ce mandat dans l'attente d'adopter un règlement d'emprunt à cet effet;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'affecter la somme de 22 572,30\$ à même le fonds de parc et terrains de jeux, et ce, afin de permettre le financement d'une partie de la dépense découlant du mandat de services professionnels accordé pour la préparation des plans concepts préliminaires pour les travaux de réaménagement du parc Gérard-Laframboise.

21-04-076 Désignation des représentants de la Ville auprès des Caisses Desjardins

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité :

Que la mairesse, madame Johanne Beaulac, la directrice des finances et des technologies de l'information, madame Claudie Boutin, et le directeur général, monsieur Martin Lelièvre, soient les uniques et seuls représentants de la Ville à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Ville et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Ville :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la Caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Ville;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Ville.

La directrice des finances et des technologies de l'information exercera seule les pouvoirs suivants, au nom de la Ville :

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la Ville.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature de deux d'entre eux.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la Ville reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

Les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

La présente résolution remplace, à toutes fins que de droit, la résolution numéro 20-05-131.

21-04-077 Nomination d'un responsable - Services électroniques gouvernementaux - Abrogation des résolutions numéros 14-08-265 et 17-08-186

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Claudie Boutin, directrice des finances et des technologies de l'information:

- à inscrire la Ville de Saint-Philippe aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de la Ville à clicSÉQR - Entreprises;
- à gérer l'inscription de la Ville à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile à cette fin;
- à remplir et à assurer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la Ville une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de la Ville et à agir au nom et pour le compte de la Ville, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Ville pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

La présente résolution abroge les résolutions numéros 14-08-265 et 17-08-186.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

21-04-078 Autorisation de signature - Dépôt d'une demande d'aide financière au programme « Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'exercice 2021-2022 » - Ministère de la Culture et des Communications du Québec - Bibliothèque Le Vaisseau d'Or

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale de Saint-Philippe *Le Vaisseau d'Or* est une bibliothèque publique autonome depuis janvier 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie

communautaire procède à l'achat de livres imprimés et numériques, de périodiques et de bases de données pour bonifier et renouveler les collections de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe désire déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme « Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'exercice 2021-2022 »;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Marie-Josée Roy, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Philippe, tous les documents requis dans le cadre de la demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

SERVICES TECHNIQUES (GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS)

AM-2021-05 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 440 concernant le drainage pluvial

a) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par madame la conseillère Martine Labelle qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le Règlement numéro 440 concernant le drainage pluvial.

b) DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet de règlement numéro 440 concernant le drainage pluvial, est déposé.

Il a pour objet de définir les conditions, exigences et les mesures qui doivent être prises de manière à prévenir les surcharges possibles du réseau de drainage d'égout pluvial.

Le règlement vient également harmoniser la réglementation municipale avec les normes du ministère de l'Environnement, ainsi qu'avec les exigences du règlement 109 de la MRC de Roussillon.

21-04-079 Octroi de contrat - Travaux de réfection d'un trottoir sur la route Édouard-VII, entre la montée Monette et la rue Vézina - Appel d'offres GEN-2021-07

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumission pour la réalisation de

travaux de réfection d'un trottoir sur la route Édouard-VII, entre la montée Monette et la rue Vézina;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT \$ (TAXES INCLUSES)	CONFORMITÉ
BDL Bordure et Trottoir inc.	188 655,58 \$	Conforme
Environnement Routier NRJ inc.	229 924,71 \$	Conforme
Les Entreprises Pearson Pelletier (2854-6091 Québec inc.)	248 502,73 \$	Conforme

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la réalisation de travaux de réfection d'un trottoir sur la route Édouard-VII, entre la montée Monette et la rue Vézina, au plus bas soumissionnaire conforme, soit BDL Bordure et Trottoir inc., aux prix forfaitaire et unitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées aux documents d'appel d'offres numéro GEN-2021-07 et à la soumission retenue.

La valeur de ce contrat est de 188 655,58 \$, taxes incluses.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat afin de donner suite à la présente résolution.

Puisqu'une somme de 100 000 \$ a déjà été réservée à même l'excédent accumulé non affecté en janvier 2021 pour le financement du projet ST21-080 Piste multifonctionnelle – Route Édouard VII, de confirmer l'affectation d'une somme de 75 000 \$ à même la réserve financière pour les infrastructures de rues.

21-04-080 Octroi de mandat - Fourniture de services professionnels pour la préparation de plans et devis - Réaménagement du Parc Gérard-Laframboise (Phase I) - Demande de prix GEN-2021-08

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe désire procéder à des travaux de réaménagement du parc Gérard-Laframboise;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, un mandat de services professionnels pour la préparation des plans et devis pour la phase I des travaux de réaménagement du parc Gérard-Laframboise doit être accordé;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par Stantec Experts-conseils Ltée au prix de 41 103,56 \$, incluant les taxes, pour la préparation des plans et devis pour fins de soumissions;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 423 sur la gestion contractuelle stipulant que tout contrat de services professionnels dont la valeur n'excède pas 105 700 \$ peut être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité de

mandater Stantec Experts-conseils Ltée pour la préparation des plans et devis pour fins de soumissions de la phase I des travaux de réaménagement du parc Gérard-Laframboise, au prix de 41 103,56 \$, incluant les taxes, le tout aux conditions stipulées à l'offre reçue le 15 janvier 2021.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés au poste budgétaire 22-990-00-711.

21-04-081 Complément à la résolution numéro 21-01-016 - Demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement - Projet de développement des infrastructures

CONSIDÉRANT la résolution numéro 21-01-016 adoptée en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* par laquelle la Ville de Saint-Philippe demande une autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin de procéder à certains travaux dans le cadre du projet de développement des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'exigence contenue au paragraphe 3.20 du *Guide de présentation d'une demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 (22, 3^o) de la Loi sur la qualité de l'environnement*, il est nécessaire de joindre au formulaire de demande d'autorisation la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité:

QUE la Ville de Saint-Philippe confirme qu'une partie des ouvrages d'égout projetés et des terrains desservis sont situés dans une zone inondable de grand courant de récurrence 0-20 ans, comme le définit la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*;

QUE la Ville de Saint-Philippe atteste que dans cette zone inondable de grand courant de récurrence 0-20 ans, seules les constructions existantes et légalement établies seront desservies par les ouvrages d'aqueduc et d'égout projetés;

QUE ces constructions existantes et légalement établies sont plus précisément situées au 1405 et 1145, route Édouard-VII à Saint-Philippe.

21-04-082 Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement et Accélération - Reconstruction du rang Saint-André

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère des Transports du Québec (Ministère);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option choisie, à savoir l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la ville, monsieur Lior Ancelevicz, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil de la Ville de Saint-Philippe autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

SÉCURITÉ INCENDIE

21-04-083 Rapport d'activités du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie Saint-Philippe/Saint-Mathieu doit transmettre annuellement un rapport d'activités sur les actions prévues au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie à la MRC de Roussillon;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie de Saint-Philippe/Saint-Mathieu à transmettre à la MRC de Roussillon le rapport d'activités pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, du schéma de couverture de risques.

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

21-04-084 Dérogation mineure - DM-2021-024 – 55, montée Saint-Claude – Dimensions dérogatoires du lot 6 419 715 du cadastre du Québec

a) Consultation du public sur cette demande:

L'objet de la demande de dérogation mineure DM-2021-024 est expliqué aux élus et membres de l'administration présents.

CONSIDÉRANT QU'en vertu du décret ministériel numéro 102-2021 daté du 5 février 2021, les séances du conseil municipal doivent se tenir sans la présence du public dans les municipalités situées en zone rouge (palier 4 – alerte maximale) dont fait partie la Ville de Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT QUE cet arrêté prévoit que, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être remplacée par une consultation écrite;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* tout intéressé peut se faire entendre par le conseil lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité de se faire entendre a été remplacée par une consultation écrite annoncée par un avis public préalable de quinze (15) jours et que les membres du conseil sont informés qu'aucun commentaire ou question n'ont été formulés par les citoyens à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

b) Décision du conseil:

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 55, montée Saint-Claude sur le lot 2 713 401 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été affiché et publié en conformité avec le Règlement sur les dérogations mineures et le décret ministériel numéro 102-2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) 21-03-24-05 - dossier DM-2021-024;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente.

D'accorder la dérogation mineure pour l'immeuble situé au 55, montée Saint-Claude sur le lot 2 713 401 du cadastre du Québec, dans les zones H-121 et A-304, ayant pour objet d'autoriser la création du lot 6 419 715 du cadastre du Québec ayant une profondeur moyenne de 36,51 mètres et une superficie de 2 219,8 mètres carrés.

21-04-085 Approbation - Recommandations - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour les demandes de permis assujetties au Règlement 408 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), conformément au procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 mars 2021 selon ce qui suit:

PERMIS DE CONSTRUCTION				
No. recommandation	Type de construction	Adresse et lots projetés	Zone concernée	Recommandation
21-03-24-06	Habitations unifamiliales jumelées	145 et 149, rue De Gaulle Sud - Lots projetés 6 427 876 et 6 427 875	H-31	Approuver la demande de permis de construction pour deux habitations unifamiliales jumelées, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse PIIA-2021-026.
21-03-24-07	Habitation unifamiliale isolée	445, rue De Gaulle Sud - Lot 2 714 673	H-18	Approuver la demande de permis de construction pour une habitation unifamiliale isolée, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse PIIA-2021-027.
21-03-24-08	Habitation unifamiliale isolée	450, rue De Gaulle Sud - Lot 2 714 637	H-18	Approuver la demande de permis de construction pour une habitation unifamiliale isolée, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse PIIA-2021-028.
21-03-24-09	Habitation unifamiliale isolée	215, rue Marthe - Lot 5 215 926	H-19	Approuver la demande de permis de construction pour une habitation unifamiliale isolée, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse PIIA-2021-029.
21-03-24-10	Habitations unifamiliales jumelées	165 et 169, rue Stéphane - Lots projetés 6 421 139 et 6 421 138	H-19	Approuver la demande de permis de construction pour deux habitations unifamiliales jumelées, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse PIIA-2021-030.
21-03-24-11	Habitations unifamiliales jumelées	475 et 479, rue Stéphane - Lots projetés 6 419 462 et 6 419 461	H-19	Approuver la demande de permis de construction pour deux habitations unifamiliales jumelées, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse PIIA-2021-031.

21-03-24-12	Habitation trifamiliale isolée	317, 319 et 321, rue Jean - Lot 3 291 558	H-28	Approuver la demande de permis de construction pour une habitation trifamiliale isolée, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse PIIA-2021-032, conditionnellement à ce qu'un cèdre soit planté au coin avant droit du bâtiment afin de cacher les compteurs électriques qui y seront installés.
21-03-24-13	Habitations unifamiliales jumelées	185 et 189, rue Bernard - Lots projetés 6 428 736 et 6 428 735	H-06	Approuver la demande de permis de construction pour deux habitations unifamiliales jumelées, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse PIIA-2021-033.
21-03-24-14	Habitations unifamiliales jumelées	193 et 197, rue Bernard - Lots projetés 6 428 734 et 6 428 733	H-06	Approuver la demande de permis de construction pour deux habitations unifamiliales jumelées, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse PIIA-2021-034.
21-03-24-19	Habitations unifamiliales jumelées	20 et 24, rue du Méandre - Lot 6 276 436 et 6 276 437 50 et 54, rue du Méandre - Lots 6 276 442 et 6 276 443 65 et 69, rue du Méandre - Lots 6 276 448 et 6 276 449 20 et 24, rue de la Moisson - Lots 6 276 422 et 6 276 423 50 et 54, rue de la Moisson - Lots 6 276 428 et 6 276 429	H-15	Approuver la demande de permis de modification aux matériaux de revêtement "modèle B" pour la construction d'habitations unifamiliales jumelées, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse PIIA-2021-039.
PERMIS D'AGRANDISSEMENT				
21-03-24-15	Habitation unifamiliale isolée	131, rue Granger, Lot 3 298 409	H-105	Approuver la demande de permis d'agrandissement pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les

				informations contenues à la grille d'analyse PIIA-2021-035.
21-03-24-16	Habitation unifamiliale isolée	31, rue Perron, Lot 2 714 102	H-103	Approuver la demande de permis d'agrandissement et de rénovations pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse PIIA-2021-036.
21-03-24-17	Habitation unifamiliale isolée	63, rue Des Ormes Ouest, Lot 2 713 467	H-105	Refuser la demande de permis d'agrandissement pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse PIIA-2021-037.
PERMIS DE RÉNOVATIONS				
21-03-24-18	Habitation unifamiliale isolée	135, rang Saint-André, Lot 2 714 252	A-209	Approuver la demande de permis de rénovations pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse PIIA-2021-038.

21-04-086 Recommandation à la CPTAQ - Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture (aire de travail temporaire) au 140, rang Saint-André (lot 2 714 189 du cadastre du Québec)

CONSIDÉRANT QUE la compagnie TCPL exploite un réseau de gazoduc qui traverse le territoire de la Ville de Saint-Philippe où elle doit effectuer certains travaux visant à assurer la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel de l'Estrie et de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE des travaux visant l'ajout d'une "unité de compression" à la station 802, actuellement en opération à Saint-Philippe, ont fait l'objet d'une autorisation pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), et ce, dans le dossier numéro 425765;

CONSIDÉRANT QUE par cette décision, la CPTAQ autorise l'utilisation d'une aire de travail temporaire d'environ 1,47 ha et l'utilisation d'une aire permanente d'environ 1,12 ha pour l'agrandissement de la station de compression existante sur le lot 2 714 189 du cadastre du Québec, situé en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe appuyait ladite demande de la compagnie TCPL avec sa résolution numéro 19-10-236;

CONSIDÉRANT QU'au cours de la phase d'ingénierie détaillée, il a été déterminé par TCPL que des superficies d'aires de travail temporaires supplémentaires d'une superficie de 1,01 ha seraient nécessaires durant les travaux de construction, soit la superficie résiduelle du lot 2 714 189;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du*

territoire et des activités agricoles, l'avis que transmet la Ville à la CPTAQ doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la *Loi*, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT l'objet de la demande;

CONSIDÉRANT QUE dans les circonstances, la Ville conclut qu'il n'y a pas d'espace approprié disponible ailleurs sur le territoire et hors la zone agricole qui pourrait satisfaire cette demande;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande d'autorisation d'utilisation à une fin autre que l'agriculture adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par TCPL (une filiale de TC Énergie) et son mandataire monsieur Réjean Racine, ingénieur et agronome, ayant pour objet d'autoriser une aire de travail temporaire supplémentaire d'environ 1,01 ha en vue de la réalisation des travaux autorisés par la CPTAQ dans le dossier numéro 425765, sur le lot 2 714 189 du cadastre du Québec.

DIVERS

Aucun point à l'ordre du jour.

VARIA

Aucun point à l'ordre du jour.

INFORMATIONS DE MADAME LA MAIRESSE

Madame Beulac informe les citoyens des divers dossiers et activités présentement en cours.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités à transmettre leurs questions portant sur l'ordre du jour de la séance, par courriel, à l'adresse greffe@ville.saintphilippe.quebec ou par téléphone en laissant leurs coordonnées complètes et leurs questions au 450 659-7701, poste 237. L'ordre du jour de la séance a été diffusé en ligne le 9 avril 2021 et les citoyens ont eu la possibilité d'adresser leurs questions jusqu'au moment prévu pour la tenue de la présente séance. Les membres du conseil sont informés qu'aucune question n'a été formulée par les citoyens à l'égard des sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

21-04-087 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 52.

(s) Johanne Beaulac

(s) Manon Thériault

Mme Johanne Beaulac, mairesse

Me Manon Thériault, greffière